



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle Gilbert Chauveau sous la présidence de Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

Membres en exercice : 27
Présent : 18
Votants : 22 (4 procurations)

**Présents** : MM Courné, Cosnard, Denieul Jean-Marie, Denieul Vincent, Emery, Goyer-Thierry, Legagneux, Mmes Adam, Carlier, Gauvrit, Hubert, Labrette-Ménager, Lecomte, Leconte, Lemerancier, Menon, Olivier, Richer

Formant la majorité des membres en exercice

**Absent(s)** : Mmes Adde, Morin Mortier, Poirier, MM Aubert, Boyer, Brion, Fortin, Gasnier, Lévesque

**Procurations(s)** : M. Boyer à M. Goyer-Thierry, M. Fortin à Mme Menon, M. Lévesque à Mme Menon, Mme Morin Mortier à Mme Adam

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Christelle Gauvrit est désignée secrétaire de séance

### **Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2021:**

Adoption à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour :**

Mme le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

---

## **ACQUISITION PARCELLES ZE 100 – ZE 106- SAINT GERMAIN SUR SARTHE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition des parcelles cadastrées ZE n°100 et ZE n°106 d'une contenance totale de 10 831 m<sup>2</sup>, situées impasse de la Vigne sur la commune déléguée de Saint Germain sur Sarthe.

Madame le Maire propose d'acquérir ces immeubles non bâtis au prix de 54 255 €, hors frais notariés, en vue de la construction d'immeubles à usage d'habitation.

Après délibération (hors la présence de M. Jean-Marie Denieul et de M. Vincent Denieul), le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition d'acquisition des parcelles ZE 100 et ZE 106 d'une contenance totale de 10 831 m<sup>2</sup> au prix de 54 255 €,
- Confirme que les parcelles susvisées ont vocation à recevoir la construction de plusieurs immeubles à usage d'habitation
- Autorise Mme le Maire à mandater la somme correspondante ainsi que les frais s'y rapportant,
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

*Mme le Maire estime que cette acquisition répond à l'objectif de répondre à la forte demande de logements, notamment en Sarthe.*

*Deux possibilités seront offertes à la commune : aménager elle-même les terrains acquis ou confier l'aménagement à un opérateur privé.*

*Mme Hubert demande combien de parcelles peuvent être aménagées. Mme le Maire indique qu'il faut déduire les m<sup>2</sup> nécessaires à la voirie, au bassin de rétention et que au moins 8 parcelles peuvent être aménagées.*

*Mme Leconte demande ce que recherchent les familles. Selon Mme le Maire, les familles recherchent surtout de l'accession à la propriété.*

---

## **COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL - CONVENTION**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le système de Communication Electronique des Données de l'Etat Civil appelé COMEDEC vise à la fois à répondre aux demandes d'élaboration des passeports et des cartes nationales d'identité ainsi qu'au demandes formulées par les offices notariaux.

La mise en place de cette procédure engendre la signature d'une convention avec l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés).

Après délibération, le Conseil municipal :

- Valide la mise en place du dispositif COMEDEC pour les échanges d'actes d'état civil
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

---

## **AIDES A L'INSTALLATION DE COMMERCES**

Sur proposition de la commission actions économiques, le Conseil décide d'attribuer une aide 1500 € à l'installation des commerces suivants, étant entendu que la subvention ne sera versée que lorsque l'activité du commerce sera effective :

- Mme Chambrier (36 Grande Rue -72130 Fresnay sur Sarthe), activité de brocante (enseigne « la Brocantine »).
  - Mme Decramp (6 avenue Charle de Gaulle -72130 Fresnay sur Sarthe), activité d'épicerie bio (enseigne « Boc'Alpes Mancelles »).
  - Mme Guernevé (2 rue Paul Doumer-72130 Fresnay sur Sarthe), activité de coiffure (enseigne « l'Hair naturel »).
  - Mme Roig (28 rue Bailleul -72130 Fresnay sur Sarthe), activité de toilettage (enseigne « Papat'nettes »).
  - Mme Beaufiles (rue de Spilsby -72130 Fresnay sur Sarthe), activité de micro-crèche (enseigne « la Luciole »).
- 

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Assurances du personnel :**

Suite à la volonté de l'assureur actuel SMACL de ne pas renouveler le contrat se terminant le 31/12/2021, Madame le Maire indique, après mise en concurrence, que la proposition de la société GROUPAMA peut être retenue pour l'assurance du personnel des agents de Fresnay sur Sarthe (commune historique). Accord du Conseil municipal.

### **Présentation nouveau site internet:**

M. Benoît EMERY présente au Conseil municipal le nouveau site internet de la ville dont l'objectif est de remplacer le site actuel devenu obsolète. La mise en place du nouveau site a débuté en septembre 2020, pour un coût de 11 655 € TTC inscrit au budget 2021.

M. Emery remercie les deux agents de la ville, Mme Levazeux et Mme Salion, pour la qualité du travail effectué et leur investissement.

Le nouveau site internet sera mis en ligne en janvier 2021 et permettra aux usagers d'avoir de nombreuses informations (démarches administratives, écoles, vie culturelle, patrimoine...)

### **Présentation logiciel Cimetière :**

M. Fabrice GOYER-THIERRY, présente au Conseil le logiciel de gestion des cimetières de la commune. Ce logiciel permet aux familles de bénéficier d'informations (renouvellement des concessions, implantation...) et facilite le travail des agents administratifs.

Le coût d'acquisition du logiciel est de 18 204 € TTC, inscrit et réalisé sur le budget 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire a été saisie d'une demande d'un parent d'élève souhaitant le remplacement de l'abri bus situé place Jacques Houdayer. Cet abri bus ne permettrait pas d'accueillir les 15 collégiens qui attendent le car et ne permettrait pas des les protéger des intempéries.

Mme Menon estime que remplacer l'abri bus actuel par un abri bus plus grand ne serait pas esthétique.

Mme Olivier semble surprise du nombre de collégiens évoqué par le parent d'élève.

Ce point sera étudié par la commune déléguée de Coulombiers.

Mme le Maire lève la séance et souhaite à son conseil municipal de passer de bonnes fêtes de fin d'année malgré le contexte sanitaire actuel.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,

Mme Christelle GAUVRIT

**Signature du procès-verbal de séance du 21 décembre 2021 :**

	<b>SIGNATURE</b>
ADAM MARIE-CHRISTINE	
ADDE MORGANE	<b>ABSENTE</b>
AUBERT JOËL	<b>ABSENT</b>
BOYER ERIC	
BRION CYRIL	<b>ABSENT</b>
CARLIER CLAUDINE	
COSNARD JEROME	
COURNE ALAIN	
DENIEUL JEAN-MARIE	
DENIEUL VINCENT	
EMERY BENOIT	
FORTIN MICHEL	
GASNIER LAURENT	<b>ABSENT EXCUSE</b>
GAUVRIT CHRISTELLE	
GOYER-THIERRY FABRICE	
HUBERT CATHERINE	
LABRETTE-MENAGER FABIENNE	
LECOMTE GABRIELLA	
LECONTE ODILE	
LEGAGNEUX DOMINIQUE	
LEMERCIER MILENE	
LEVESQUE PATRICK	
MENON CLAUDINE	
MORIN MORTIER BEATRICE	
OLIVIER SANDRINE	
POIRIER BEATRICE	<b>ABSENTE EXCUSEE</b>
RICHER FRANCOISE	